

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

● **SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023** ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	14/12/2023
Date d'affichage de la convocation	14/12/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS :

M. Jean COITEUX est désigné secrétaire de séance.

**IMPLANTATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF QUARTIER DU
PONTREAU ET CHEMIN DE PLAISANCE – APPROBATION DES CONVENTIONS DE SERVITUDE
POUR OCCUPATION DE TERRAINS PRIVES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code Rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L 152-1 et suivants et R 152-1,

Vu les projets de convention de servitude de passage de canalisation publique d'eaux usées sur terrains privés au profit de la Commune, tels qu'annexés,

Vu l'accord des propriétaires des parcelles traversées par la canalisation publique pour l'exécution des travaux ;

Considérant qu'il est institué au profit des communes qui entreprennent des travaux d'établissement de canalisations d'évacuation d'eaux usées une servitude leur conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines dans les terrains privés non bâtis ;

Considérant qu'il convient d'établir avec les propriétaires des parcelles concernées une convention de servitudes pour installer à demeure la canalisation en domaine privé ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Constitue des servitudes de passage de canalisations sur les parcelles listées dans le tableau ci-après, aux conditions prévues dans les conventions de servitude telles qu'annexées à la présente délibération.

PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE
AM 59	SOURY Denise	route de Confolens
AM 162	SCI HERIMMO	avenue de la Libération 16700 RUFFEC
AM 215	GLORANT Stéphane	19 rue du Pontreau 16700 RUFFEC
AM 216		
AM 217		
AM 227	COZENS Frank	5B avenue de la Libération 16700 RUFFEC
AM 228		
AM 230	LAFOND Jean	1 chemin de Plaisance 16700 RUFFEC
AM 234	PIGNOUX Thierry	5 chemin de Plaisance 16700 RUFFEC
AM 273	MORISSON Marie	7 chemin de Plaisance 16700 RUFFEC
AM 274	MORISSON Jean	7 chemin de Plaisance 16700 RUFFEC
AM 275		
AM 288	FADER Arlette	3 chemin de Plaisance 16700 RUFFEC

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de servitude de passage qui seront authentifiées par acte notarié relatif à la constitution de la servitude réelle et perpétuelle, ainsi que tout acte ou document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
 Contrôle de légalité le

Pour copie conforme
 Le Maire,

Thierry BASTIER

